Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260506-CC_2026_05_N83-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 06 mai 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon.

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Sophie AUTRET – Éric LE DUFF – Marlène ILHEU - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Marie-Josée CAROFF - Michèle QUEAU - Maël SAILLOUR - Véronique LE BOULCH – Jean-Michel SEVERE - Éric LE BOUR - François ROUE – Karine LE JEUNE – Éric MIOSSEC - Mélanie YVEN - Gildas BERNARD - Marie-Pierre ABARNOU – Roger BOSSARD - Marc SIMON - Pascale BOU LAHDOU – Gilbert CHAPALAIN – Emmanuelle RENAUD – Stéphane CLOAREC - Hervé JEZEQUEL – Anne-Sophie KERBRAT - François MOAL - Anne DANIELOU - Bruno CORILLION – Jean-Luc BONIS - Gilles GOMBERT - Myriam BERNARD - Hervé GAUCHER - Jacques EDERN - Jacques PONTU - Thierry GAUDEC - Jocelyne PINVIDIC - Paul GOARANT - Joseph QUEMENER - Guy LE DUFF lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : Stéphanie DUMONT (pouvoir à Jacques EDERN), Catherine GOURMELON (pouvoir à Éric LE BOUR), Thierry MOAL (pouvoir à Michèle QUEAU), Carole AUTRET (pouvoir à Anne DANIELOU)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
30 avril 2026	En exercice : 44	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 40	**Secrétaire de séance :**
30 avril 2026	Votants : 44	Gildas BERNARD

Gestion des Ressources Humaines : « Pôle Solidarités » - Direction Cohésion Sociale – Piscine – Création de poste

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-05-N83	4.1	Gildas BERNARD

Considérant les problématiques de fonctionnement de la Piscine notamment de ces derniers mois nécessitant sa fermeture régulière par manque de personnel diplômé ;
Vu la demande de mutation du Chef de Bassin (Catégorie B) ;
Vu le non-renouvellement du contrat du Chef de Bassin Adjoint (Catégorie B) ;
Vu le projet de redynamisation et de développement envisagés pour cet équipement ;

Il est proposé :

- La Création d'un poste de Responsable Piscine chargé de la mise en œuvre opérationnelle de la politique aquatique. Ses missions porteront sur l'encadrement de l'équipe et des activités, la gestion budgétaire et administrative, la sécurité et l'hygiène ainsi que l'enseignement et l'animation.
  Le poste est créé selon les conditions suivantes :
  - Temps complet ;
  - Catégorie « B « à « A » ; Filière sportive ;
  - Cadre d'emploi des « Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives » à « Conseillers territoriaux des Activités Physiques et Sportives » ;
  - Grade minimum : Educateur territorial des activités physiques et sportives ;
  - Grade maximum : Conseiller territorial des Activités Physiques et Sportives ;
  - Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B à A notamment dans les conditions fixées à l'article L.332-8 2° du CGFP, en raison de la nature des fonctions ou des besoins de service.

- Conséquemment la suppression du poste de Chef de Bassin adjoint (Catégorie B).

L'avis du Comité Social Territorial a été saisi le 28 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260506-CC_2026_05_N83-DE

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance des pièces annexes à la note de synthèse ;

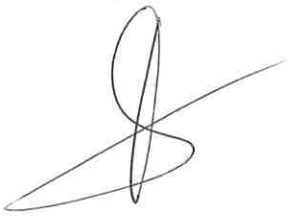
DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'entériner la réorganisation du service « Piscine » comme suit :

- Création d'un poste de « Responsable Piscine » (Catégorie de B à A) selon les conditions susvisées, induisant la Suppression du poste de « Chef de bassin adjoint » (catégorie B) dès que les démarches administratives auront été achevées ;
- Mise à jour du tableau des emplois ;
- Inscription des crédits afférents au budget ;
- Mise à jour de l'organigramme

Présents	**40**
Pouvoirs	**4**
Votants	**44**
Pour	**44**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

